



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 21-316 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 21-313 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES ET SALLES MUNICIPALES

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2021, le règlement numéro 21-316 modifiant le règlement no. 21-313 sur la tarification des services et salles municipales a été adopté;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 12^e jour du mois de août 2021.

SIMON THÉRIAULT
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 12^E jour du mois de août 2021, conformément à la loi.

SIMON THÉRIAULT
Directeur général et secrétaire-trésorier